

ARRETE 2026/46
PORTANT UNE DELEGATION DE FONCTION
AU 2ème ADJOINT

Le Maire de Sailly-Lez-Lannoy,
Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la séance d'installation du Conseil Municipal du 21 mars 2026, au cours de laquelle il a été
procédé à la nomination des Adjointes,
Vu la délibération n°2026/10 relative au vote des adjoints au scrutin de liste,

ARRETE

Article 1er : A compter du 21 mars 2026, délégation de fonction est donnée à :

Madame BOZEK Martha, 2^{ème} Adjoint, à l'effet d'exercer les fonctions suivantes :

**EGALITE FEMMES/HOMMES – LUTTE CONTRE LES VIOLENCES – SANTE
MENTALE – PARTICIPATION CITOYENNE**

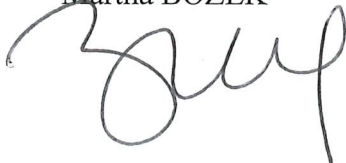
Pour intervenir dans les domaines suivants :

- Relations avec les partenaires (Etat-CAF-Conseil Général-Associations).
- Soutien aux associations caritatives.
- Aides aux personnes en difficulté.
- Relations avec les services d'urgence sociale.
- Mise en place et suivi de la participation citoyenne dans les politiques publiques.
- Développement des actions envers les droits des femmes, et la parentalité.

Article 2 : Le secrétaire Général de Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié au recueil des actes administratifs,
- Transmis à Monsieur le Préfet ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Receveur,
- Notifié à l'intéressé(e)

Le 2^{ème} Adjoint,
Martha BOZEK



Le Maire,
Eric SKYRONKA

